

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00755

Numéro SIREN : 422 458 802

Nom ou dénomination : A D EX-WINE (ACHAT-DISTRIBUTION-EXPERTISE-WINE)

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2023 sous le numéro de dépôt 29490

« A D EX-WINE (ACHAT-DISTRIBUTION-EXPERTISE-WINE) »

Société par Actions Simplifiée à Associée Unique

Au capital de 1 000 000,00 Euros

Siège social : 10, Route des Cités

33360 CAMBLANES ET MEYNAC

R.C.S : BORDEAUX 422 458 802

**EXTRAIT DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-neuf septembre,
A quinze heures,

- La société « **VALTORIA** »
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 5 501 000,00 Euros
Dont le siège social est situé 10 Route des Cités à CAMBLANES ET MEYNAC (33360)
Immatriculée au R.C.S. de BORDEAUX sous le numéro 817 876 683
Représentée par **Monsieur Guillaume BOUR**, en sa qualité de gérant

Associée unique de la société « **A D EX-WINE (ACHAT-DISTRIBUTION-EXPERTISE-WINE)** »

A préalablement exposé ce qui suit :

La **société « Cabinet Philippe ONFROY »** représentée par Monsieur ONFROY, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2023 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Guillaume BOUR en sa qualité de gérant de la société « **VALTORIA** », associée unique et Présidente de la société.

A pris les décisions suivantes relatives à :

- **Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2023 ;**
- **Affectation du résultat ;**
- **Mention des conventions visées aux dispositions légales du Code de commerce ;**
- **Mention de la prise en charge par la société des dépenses et charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.**
- **Décisions sur les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants, arrivant à expiration ;**

CINQUIEME DECISION

L'associée unique prend acte de la fin du mandat de la SARL Philippe ONFROY, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration.

GB

SIXIEME DECISION

L'associée unique prend acte de la fin du mandat du cabinet PH. MANEY & ASSOCIÉS, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, arrivant à expiration.

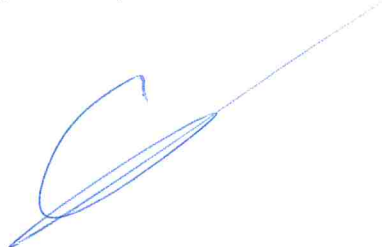
SEPTIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

La société « VALTORIA »

Représentée par Monsieur Guillaume BOUR

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal stroke.